

# LA COTATION IEOM

Une information de référence pour le crédit aux entreprises

La **cotation IEOM** est une appréciation synthétique de la situation financière de l'entreprise fondée sur la collecte, le retraitement et l'analyse d'informations descriptives, comptables et financières, bancaires ou judiciaires. Elle tient également compte d'éléments qualitatifs et prévisionnels que le chef d'entreprise a pu porter à la connaissance de l'IEOM. Elle évalue la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à horizon de trois ans.

La cotation est une information **confidentielle** à laquelle l'entreprise et les établissements de crédit ont accès. Elle est composée de deux éléments : une **cote d'activité** et une **cote de crédit**.

## Quel est l'enjeu de la cotation ?

- **La politique monétaire**

La cotation sert à sélectionner les créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'IEOM.

- **La supervision bancaire**

La cotation permet d'apprécier la qualité du portefeuille de créances des banques et donc de leurs risques.

- **La relation prêteur-entreprise**

La cotation facilite le dialogue prêteur-entreprise en offrant une référence commune aux deux parties, reconnue comme objective et indépendante.

## Quelles sont les données utilisées ?

Chaque jour sont analysées des centaines d'informations provenant des entreprises, des greffes de tribunaux de commerce, des instituts statistiques, des banques, des organismes sociaux, des journaux d'annonces légales. Ces informations sont rapprochées et contrôlées pour attribuer une cotation qui tient compte du contexte particulier de chaque entreprise.

La cotation IEOM est actualisée quotidiennement dès que des informations nouvelles et significatives sont portées à la connaissance de l'IEOM.

## Qui peut accéder à la cotation ?

L'IEOM est tenu au secret professionnel. Il lui est interdit de communiquer la cotation d'une entité à des tiers autres que :

- Le **représentant légal** de l'entreprise. Ce dernier utilise la cotation IEOM (gratuite) pour se positionner sur une échelle de risques de crédit reconnue par toute la profession bancaire.
- Les **adhérents (établissements de crédit, sociétés de financement et assureurs crédit) à l'Espace de données Entreprises (EDEN) de l'IEOM**. Ces derniers peuvent interroger cette base de données et tenir compte ou non des informations qu'elle contient. Ils ne peuvent en aucun cas diffuser les informations contenues dans cette base à l'extérieur de leur établissement.

# Cotation IEOM = cote d'activité + cote de crédit

La **cote d'activité** indique le niveau d'activité mesuré par le chiffre d'affaires ou le volume d'affaires traitées.

La **cote de crédit** apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

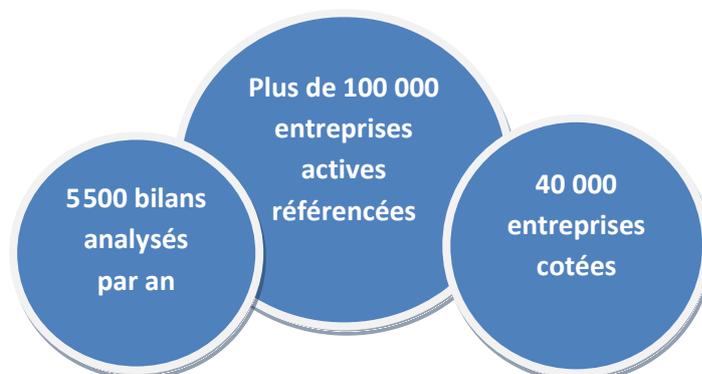
Cote d'activité	Niveau d'activité (millions de F CFP)
A	≥ 120 000
B	≥ 24 000 et < 120 000
C	≥ 12 000 et < 24 000
D	≥ 6 000 et < 12 000
E	≥ 3 600 et < 6 000
F	≥ 1 200 et < 3 600
G	≥ 240 et < 1 200
H	≥ 50 et < 240
J	< 50
N	Connu mais non significatif
X	Inconnu ou trop ancien

Cote de crédit	
1	Excellente
2	Forte
3	Assez forte
4	Moyenne
5	Réduite
6	Faible
7	Appelant une attention spécifique en raison d'au moins un défaut de paiement
8	Menacée compte tenu des défauts de paiements déclarés
9	Compromise défauts de paiement déclarés dénotant une trésorerie obérée
P	Procédure collective redressement ou liquidation judiciaire
0	Aucune information défavorable sur l'entreprise

## Comment lire la cotation ?

**H1** : entreprise dont le niveau d'activité est compris entre 50 et 240 millions de F CFP, dont la capacité à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans est jugée excellente. Cette entreprise peut ainsi avoir accès au dispositif de réescompte de crédit de l'IEOM.

## Quelques chiffres



Pour en savoir plus sur la cotation de l'IEOM : <https://www.ieom.fr/ieom/entreprises>